

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Direction des Musées - Donation d'œuvres à la Ville - Contrat de cession de droits d'auteur à conclure entre la Ville et Anne et Frédérique Longuet-Marx - Demande de subventions

Madame MARTIN expose :

Karl-Jean Longuet (1904-1981) et Simone Boisecq (1922-2012) ont formé un couple d'artistes majeur dans l'histoire de la sculpture du XXe siècle. Tous deux fascinés par la ville, ont su, de manière distincte mais souvent complémentaire, inscrire leur vision de l'art et de la vie dans l'espace public.

La Ville de Dijon avait fait l'acquisition en 2007 pour le compte de son musée des Beaux-Arts d'une œuvre de Karl-Jean Longuet intitulée *L'Envol*. Cet achat avait été accompagné d'une donation de Simone Boisecq, d'une de ses propres œuvres, *Le Veilleur*.

Les échanges poursuivis avec les héritières de ces artistes, leurs deux filles, Mesdames Anne et Frédérique Longuet-Marx, autour des échos que l'œuvre de leurs parents pourrait continuer à entretenir avec les collections du musée des Beaux-Arts de Dijon ont conduit au projet d'une nouvelle donation de trente-huit œuvres au profit de la Ville de Dijon, qui vient ainsi s'inscrire dans la continuité de la précédente ; Mesdames Anne et Frédérique Longuet-Marx bénéficient à parts égales de la propriété du support matériel des œuvres concernées et sont détentrices des droits moraux et patrimoniaux sur ces mêmes œuvres.

Cette donation, qui sera identifiée comme telle au sein du parcours permanent du musée des Beaux-Arts, est consentie dans l'optique de pouvoir présenter au public un ensemble beaucoup plus large et représentatif de l'œuvre de Simone Boisecq et Karl-Jean Longuet.

Cette donation vient à la fois combler un manque dans les collections, notamment en ce qui concerne la sculpture du XXe siècle, mais également apporter une vision de ce que représente le travail de sculpteur, montrer au public la multitude de formats, de matériaux et de méthodes de travail autour de l'œuvre sculptée.

Ces œuvres seront mises en valeur au sein du musée des Beaux-arts. Elles seront également répertoriées dans une publication à caractère scientifique réalisée par le musée.

Elles ont été présentées à la Commission scientifique inter-régionale d'acquisition de Bourgogne-Franche-Comté et ont reçu un avis favorable le 18 mai 2021.

Cette importante donation, qui est estimée à 486 000 €, va s'accompagner de la double acquisition à titre onéreux d'une sculpture de Karl-Jean Longuet et d'une sculpture de Simone Boisecq, pour un montant de 70 000 €.

Dans ce contexte, il vous est proposé une convention qui a pour objet de déterminer :

- les modalités du transfert de propriété des œuvres,
- les droits que les donatrices cèdent à la Ville concernant les œuvres en question, en spécifiant les modes d'exploitation des droits cédés ainsi que le domaine d'exploitation des droits cédés,
- Les modalités de présentation et de valorisation de ces œuvres par la Ville.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – Approuver le projet de convention de donation d'œuvres – contrat de cession de droits d'auteur à conclure entre la Ville de Dijon et Mesdames Anne et Frédérique Longuet-Marx, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 – M'autoriser à signer les documents définitifs ;

3 – M'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces derniers ;

4 – Décider l'inscription à l'inventaire réglementaire du musée des Beaux-Arts de trente-huit œuvres de Karl-Jean Longuet et Simone Boisecq (dont la liste figure en annexe) issues de la donation consentie par leurs héritières ainsi que celle des deux œuvres achetées par la Ville ;

5 – Solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour l'acquisition à titre onéreux des deux œuvres achetées aux héritières ;

6 – Solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la restauration de ces œuvres ;

7 – M'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ